conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS

Code du produit : L0260046

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Peintures, vernis et èmaux

mélange

Nature chimique : Peinture bicomposante

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA

Via Cecilio 17

22100 Como- CO-

Téléphone : +39031586111
Téléfax : +39031586206
Adresse e-mail Personne : safety@lechler.eu

responsable/émettrice

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299

Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau. (8.00-18.00)

### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3

Toxicité chronique pour le milieu

aquatique, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir

au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

### Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: néodécanoate de 2,3-époxypropylePeut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni. L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
·	NoCE	(RÈGLEMENT (CE) No	[%]
	Numéro d'enregistrement	1272/2008)	
xylène	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 5 - < 10
	215-535-7	Acute Tox. 4; H332	

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

	01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315		
naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	64742-95-6 265-199-0 01-2119455851-35-0006	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 2,5 - < 5	
Substances avec limite	d'exposition sur le lieu de tr	avail :	·	
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17		>= 20 - < 25	
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226	>= 17,5 - < 20	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

d'arrêt respiratoire.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un

produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Prévoir des douces sur le lieu de travail

En cas de contact avec les

yeux

: Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux

pendant 10 mn à l'eau courante propre.

Demander conseil à un médecin.

Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

médecin.

Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le

concours du médecin du travail responsable.

Demander conseil à un médecin.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Movens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Ne PAS utiliser un jet d'eau.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Le produit contenant des composants organiques

combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager

(voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles Précautions individuelles

> peuvent se répandre sur le sol. Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Ventiler la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Endiguer.

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un

déchet spécial.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition

professionnelle (voir chapitre 8).

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec

extraction d'air appropriée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Bien mélanger avant l'emploi

Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et

l'explosion

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.

5 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

Utiliser des outils anti-étincelles.

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Défense de fumer.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles

peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.

Stocker en tenant compte des législations nationales

spécifiques.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS		Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Ossido di titanio anatasio	13463-67- 7		TWA	10 mg/m3		ACGIH
2-methoxy-1- methylethyl acetate	108-65-6		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif				
			STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Ident	ifie la possib	ilité d'absorption signifi	cative à travers la peauli	ndicatif
xylene	1	330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

Information supplémentaire	:	peau: Ident	tifie la possib	ilité d'absorption signif	icative à travers la peaul	ndicatif
			STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Ident	tifie la possib	ilité d'absorption signif	îcative à travers la peaul	ndicatif

DNEL

dioxyde de titane : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux

Valeur: 10 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Valeur: 700 ppm

**PNEC** 

dioxyde de titane : Eau douce

Valeur: > 1 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: >= 1000 mg/kg

Eau de mer

Valeur: 0,127 mg/l

Sédiment marin

Valeur:  $\geq 100 \text{ mg/kg}$ 

Sol

Valeur: 100 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les

valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN

141).

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

Protection des mains : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque

de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN

374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après

l'exposition.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir

d'une crème protectrice

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent

être portées.

Protection de la peau et du

corps

: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas

d'incendie.

Le personnel doit endossé vêtements de protection

Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou

les cours d'eau.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Odeur : de solvant

Point d'éclair : > 23 - 55 °C

Température d'inflammation : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité. : Donnée non disponible

supérieure

Température d'auto- : non applicable

8 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

inflammabilité

pH : non déterminé

Point de congélation : non applicable

Point d'ébullition : non déterminé

Pression de vapeur : 1 hPa

à 50 °C

Densité : 1,2803 g/cm3

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Temps d'écoulement : 58 s

8 mm

Méthode: DIN 53211

Densité de vapeur relative : non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solides : 70,81 %

Contenu en composés

organiques volatils (COV)

29.19 %

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de

sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans

les condition

Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO),

oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

Décomposition thermique : non applicable

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### **Produit**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de

calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Information supplémentaire : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en

évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

**Composants:** 

xylène:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en

valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

# **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarques:

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

: Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre

3) qui sont dangereuses pour l'environnement

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition

au produit.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de

déchets

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

150110\*

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 1263

**IMDG** : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR** PAINT

**IMDG** PAINT

**IATA** Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

Dispositions spéciales : Prescription particulière 640E

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E,S-E

**IATA** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : non

**IATA** 

Dangereux pour : non

l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de : non applicable

Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

(Article 59).

REACH - Liste des : non applicable

substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Numéro de Code MAL (DK) : 3-3 (1993)

1.014-m3 air/10 g

Classification de risque selon : Exempt

le VbF voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de : pollue fortement l'eau

l'eau (Allemagne) VWVWS A4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

# **ISOLACK PENN RAL 9003 SIGNALWEISS**

Version 1.2 Date de révision 12.10.2015 Date d'impression 27.03.2017

substances et des mélanges

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### **SECTION 16: Autres informations**

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.